SYNDICAT MIXTE
DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

Assemblée Générale du Mardi 17 Octobre 2023
Procès-Verbal de séance

Date de convocation : 11/10/2023

Le mardi dix-sept octobre deux mille vingt-trois s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : Mme Sandrine ESCHBACH (Ableiges) – M. Patrick BRU (Berville) – M. Bernard DELTRUC et M. Arnaud BESSIERE (Boissy l'Aillerie) – M. Georges VIALLON et M. Jacques BEAUGRAND (Cléry-en-Vexin) – M. Christophe NAKACH (Commeny) – Mme Fanny OUIN (Courcelles-sur-Viosne) – M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) – M. Stéphane BALAN (Frémécourt) – M. Patrick DUPREZ (Grisy-les-Plâtres) – M. Patrice BONNET (Hodent) - M. Olivier FLIGNY (Le Bellay-en-Vexin) - M. Martial LEPREVOST et M. Philippe YVELIN (Le Heaulme) – M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) – M. Jean LORINE (Marines) – M. Alain MATEOS (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly-en-Vexin) – Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Didier AUGUSTIN (Us) – M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Gilles PAIGNON (Butry-sur-Oise) – Mme Marie-Agnès PITOIS (Ennery) – M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) – M. Vincent LAVOYE (Génicourt) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) – M. Christian DUMET (Labbeville)- M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Jean-François MEHAT (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Franck FIOT (Bray-et-Lû) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – Jean-Yves BOUQUEREL et M. Michel MARY (Haute-Isle) – Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle-en-Vexin) – M. Guy Antoine DE LA ROCHEFOUCAULD (La Roche Guyon) – M. Raymond FROIDEVAL (Magny-en-Vexin) – Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) – M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) pouvoir à M. Alain MATEOS (Montgeroult)
M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)
M. Sylvain DEMULDER (Vallangoujard) pouvoir à M. Denis LAZAROFF (Vigny)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : M. Julien BOURREAU (Bréançon) – Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) – M. Philippe CHAUVET (Chars) – M. Fabien MOREAU (Condécourt) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) – Mme Sandrine BOUILLANT (Gouzangrez) – M. Michel CATHALA (Guiry-en-Vexin) – M. Alexandre BIENFAIT (Haravilliers) – M. Filipe LOPES (Le Perchay) – M. Gérard MONTHILLER

(Moussy) – M. Ludovic BANASZKIEWICZ (SANTEUIL) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – M. Jérémy PENTHER (Theuville).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Christian PION (Menouville) – M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Eddy VAST (Arthies) – M. Stéphane SANGNIER (Charmont) – Mme Hélène LUCAS (Chaussy) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Pierre POLVERARI (Hodent) – M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) – M. Eric HOECKMAN (Omerville) – Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) – M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) – Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) – M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) – Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies).

INVITÉS :

- Monsieur Jean-François RENARD, Maire (Villers-en-Arthies)
- M. Pascal FONTEYRAUD, Conseiller municipal (Le Perchay)

Le quorum étant atteint le président ouvre la séance à 19h05.

Monsieur Christian DUMET est nommé secrétaire de séance.

Procès-Verbal de l'assemblée générale du mardi 27 juin 2023 :

M. MOHA demande aux membres du Comité Syndical s'ils souhaitent faire des observations sur le procès-verbal de l'assemblée générale du mardi 27 juin 2023. Aucune observation sur le procès-verbal n'est signalée. Un problème d'adresse mail est soulevé par le délégué suppléant de la Commune de Butry-sur-Oise, Monsieur Paignon.
La déléguée titulaire de La Chapelle-en-Vexin, Mme Valenchon, nous signale qu'elle n'était pas présente lors de l'Assemblée Générale du mardi 27 juin 2023.

Le Président propose de voter. Le procès-verbal est adopté à la majorité absolue et deux abstentions.

Actes du Président :

Renouvellement du contrat de COLLART Marvin

Délibération 23/23 : DM 1 Budget Principal

Le Président expose :

Vu la délibération 13/23 en date du 12 Avril 2023, portant approbation du Budget Primitif du Budget Principal,
Vu la délibération n°30/22 en date du 21 Octobre 2022 portant annulation partielle de la subvention d'équipement du budget annexe Collecte Sélective,
Vu la délibération n°45/22 en date du 12 Décembre 2022 pour la Décision Modificative 2 du budget annexe Collecte Sélective portant sur le retrait partiel de la subvention d'équipement prévue ci-dessus,
Vu la délibération n°46/22 en date du 12 Décembre 2022 pour la Décision Modificative du budget Principal portant sur le reversement partiel de la subvention d'équipement prévue ci-dessus,

Considérant que du fait du reversement partiel de la subvention d'équipement, le budget principal présente un sur-amortissement de ladite subvention,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits,

Le **Président expose** au Comité Syndical la modification suivante :

Désignation (Chapitre-Article)	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
040 - 280415341		10 000.00 €		
21 - 2158	10 000.00 €			
TOTAL - INVESTISSEMENT	**10 000.00 €**	**10 000.00 €**		
042 - 7811				10 000.00 €
011 - 611		10 000.00 €		
TOTAL - FONCTIONNEMENT		**10 000.00 €**		**10 000.00 €**

Le Président propose au Comité Syndical de l'AUTORISER à prendre la décision modificative ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à prendre la décision modification n°1 sur le budget principal 2023 et passer les écritures comme notées ci-dessus.

Délibération 24/23 : DM 1 Budget « Collecte sélective »

Présentation de la délibération par Audrey NEEL

Vu la délibération n°15/23 en date du 12 Avril 2023 adoptant le budget primitif du budget annexe Collecte Sélective,

Considérant la nécessité d'annuler un titre passé sur l'exercice antérieur,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits,

Le **Président expose** au Comité Syndical la modification suivante :

Désignation (Chapitre-Article)	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
67 - 673		31.00 €		
011 - 611	31.00 €			
TOTAL - EXPLOITATION	**31.00 €**	**31.00 €**		

Le Président propose au Comité Syndical de l'AUTORISER à prendre la décision modification ci-dessus et à passer les écritures comme notées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à prendre la décision modification n°1 sur le budget annexe « Collecte Sélectives » 2023 et passer les écritures comme notées ci-dessus.

M. MOHA (SMIRTOM) : Vous avez pu constater que Mme Audrey NEEL venait de nous exposer la délibération N°24/23. En effet, suite au départ de Mme Astrid DEDIEU et à une réorganisation interne du syndicat, il nous a semblé intéressant de proposer le poste de responsable administratif à quelqu'un d'interne au syndicat. Nous avons donc choisi de le proposer à Mme Audrey NEEL qui occupait le poste d'ambassadrice de tri jusqu'à maintenant. Son ancien poste n'ayant pas de rapport avec le financier et l'administratif, elle suivra des formations en interne mais également en externe.

Délibération 25/23 : Suppression et création d'un emploi de rédacteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de Versailles en date du 31/08/2023,

Considérant que le SMIRTOM du Vexin souhaite supprimer un emploi de Rédacteur à temps non complet (28h hebdomadaire) dans le but de créer un poste de Rédacteur à temps complet (35 heures hebdomadaire) en vue d'une réorganisation interne du syndicat,

Attendu qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer des emplois,

Le Président propose au Comité Syndical :

- D'instituer selon le dispositif suivant :
  - La suppression, à compter du 17 octobre 2023 de l'emploi de Rédacteur à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, rattaché au service administratif,
  - Et la création, à compter de la même date, d'un emploi de Rédacteur à temps complet (35 heures hebdomadaires) relevant de la même catégorie B, au service administratif.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité, l'ensemble des propositions énoncés ci-dessus.

M. MOHA (SMIRTOM) : Ce poste de rédacteur à 28 heures n'ayant pas été occupé depuis un certain nombres d'années, nous avons décidé de le passer à temps complet, en prévision de la réorganisation futur du syndicat.

Délibération 26/23 : Création d'un poste de Responsable administratif

Le Président du SMIRTOM du Vexin rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Le Président du SMIRTOM du Vexin indique que la création de l'emploi de Responsable Administratif est justifiée par la réorganisation interne du Syndicat. Ce Responsable aura à sa charge la gestion Administrative, Financière et les Ressources Humaines.
Cet emploi correspond au cadre d'emploi :

- Des rédacteurs territoriaux, catégorie B, filière administrative
- Des adjoints administratifs territoriaux, catégorie C, filière administrative

La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures. L'embauche se fera à compter du 1er novembre 2023.
Le Président du SMIRTOM du Vexin ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L 332-8 2° du CGFP qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie B ou C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Le Président du SMIRTOM du Vexin précise que les candidats devront justifier d'une première expérience réussie d'au moins 3 ans en collectivités.
L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente soit au grade de rédacteur, soit au grade d'adjoint administratif en fonction de son expérience professionnelle et de ses diplômes.

Considérant le tableau des effectifs actuel :

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire de travail	Effectifs
Filière Administrative			
Attaché	A	35h00	1
Rédacteur	B	35h00	1
Adjoint administratif ppal 2ème classe	C	35h00	1
Adjoint administratif	C	35h00	0
Filière Technique			
Technicien ppal 2ème classe	B	35h00	1
Adjoint Technique	C	35h00	3

Le Président propose au Comité Syndical :

- D'adopter la proposition du Président et de créer le poste de responsable administratif avec l'emploi d'adjoint administratif, catégorie C, correspondant comme prévu ci-dessus,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs comme ci-dessous

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire de travail	Effectifs
Filière Administrative			
Attaché	A	35h00	1 (suppression à venir)
Rédacteur	B	35h00	1 (à pourvoir)
Adjoint administratif ppal 2ème classe	C	35h00	1 (secrétariat)
Adjoint administratif	C	35h00	1 (responsable administrative)
Filière Technique			
Technicien ppal 2ème classe	B	35h00	1 (responsable technique)
Adjoint Technique	C	35h00	3 (ambassadeurs de tri)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité l'ensemble des propositions énoncées ci-dessus.

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous avons décidé de créer ce poste de responsable administratif suite à la réorganisation des services et de pouvoir ainsi y nommer Mme Audrey NEEL.

M. PAIGNON (Butry s/ Oise) : Aura-t-elle des fonctions d'encadrement ?
M. MOHA (SMIRTOM) : Étant seule dans le circuit administratif et en tant qu'adjoint territorial de catégorie C, elle n'aura pas de fonctions d'encadrement pour l'instant.

Délibération 27/23 : Marché de fourniture des bacs roulants

M. Guy PARIS présente la délibération

Le SMIRTOM du Vexin a lancé un nouveau marché de fourniture et de livraison de bacs pour les ordures ménagères et la collecte sélective afin de pallier les demandes normales de remplacement (bacs cassés, volés etc.), de dotation pour les nouvelles constructions ou d'ajustements (bacs plus petits ou plus grands) pour une durée de 2 ans (avec reconduction tacite pour 1 an supplémentaire).

La consultation a été mise en ligne sur Maximilien le 9 juin 2023.
La publication au BOAMP est parue le 9 juin 2023.

La date limite de remise des offres était fixée au 10 juillet 2023 à 12h00.
2 candidats ont déposé une offre : la société CONTENUR et la société ESE.

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) s'est réunie :
- le 10 Juillet 2023 à 14h30 pour l'ouverture des plis
- le 12 Juillet 2023 à 15h00 pour l'analyse des offres et l'attribution du marché.

La CAO a attribué le marché à la société CONTENUR pour un montant (sur la tranche ferme des 2 ans) de 79 335.50 € HT soit 95 202.60 € TTC.

Le président propose au comité syndical de l'autoriser à :
- Signer le marché avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres
- Signer tous les documents s'y rapportant (notamment ordres de services, avenants, ...)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité l'ensemble des propositions énoncées ci-dessus.

M. PARIS (SMIRTOM) : Plusieurs raisons expliquent le choix de la commission d'Appel d'Offre. La principale étant le prix. La CAO a également trouvé les bacs de CONTENUR plus souple (comparés aux bacs de ESE qui sont plus rigides et donc peut-être plus fragiles).

M. BOUQUEREL (Haute-Isle) : A quelle quantité de bacs correspondent ces montants ?
Mme LUCOT (SMIRTOM) : Cela correspond à une centaine de bacs par an répartis sur les différents flux. C'est un estimatif par rapport à nos commandes habituelles.
M. MOHA (SMIRTOM) : Nous pourrons commander plus de bacs si besoin. Cet estimatif était nécessaire pour que les entreprises puissent se positionner sur le marché.

Délibération 28/23 : Marché d'étude des biodéchets

Mme Frédérique CAMBOURIEUX présente la délibération

Le SMIRTOM du Vexin a lancé un marché pour l'étude des gisements de biodéchets sur son territoire et la mise en place d'une expérimentation afin de trouver les meilleures solutions aux obligations de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et la généralisation du tri à la source de ces biodéchets prévue au 1er janvier 2024.
La consultation a été mise en ligne sur Maximilien le 26 mai 2023.
La publication au BOAMP est parue le 26 mai 2023.
La date limite de remise des offres était fixée au 28 juin 2023 à 12h00.
6 candidats ont déposé une offre :
- SOLER IDE
- EODD
- AJBD
- INDDIGO
- ESPELIA
- OPTAE

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) s'est réunie :
- le 28 juin 2023 à 15h00 pour l'ouverture des plis
- le 5 Juillet 2023 à 16h00 pour l'analyse des offres et l'attribution du marché.

La CAO a attribué le marché à la société AJBD pour un montant de 27 255.00 € HT soit 32 706.00 € TTC.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à :
- Signer le marché avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres
- Signer tous les documents s'y rapportant (notamment ordres de services, avenants, ...)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à la majorité absolue avec une abstention (M. AUGUSTIN de US) d'AUTORISER le Président à :
- Signer le marché avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres
- Signer tous les documents s'y rapportant (notamment ordres de services, avenants, ...)

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Afin de financer cette étude, nous avons obtenu une subvention de la région à hauteur de 43% avec un plafond de 35 100 € ainsi qu'une subvention de GRDF de 20 000€.
Nous avons choisi donc de prendre toutes les options proposées par AJBD.

Points divers

Mme Frédérique Cambourieux présente le point suivant

- **Étude des biodéchets**

Une première réunion de travail a eu lieu avec AJBD le 20 septembre avec AJBD.

Dans un 1er temps, AJBD va effectuer une étude de notre gisement de biodéchets : étude des tonnages collectés sur les autres flux, caractérisations de collectes d'Ordures ménagères, audit de quelques gros producteurs…

Sur cette base, AJBD proposera au SMIRTOM du Vexin différents scénarios de collecte des biodéchets.
Le scénario qui paraîtra le plus approprié sera approfondi.

L'étude se poursuivra par une expérimentation sur laquelle AJBD continuera à nous suivre.

Nous vous ferons régulièrement des points sur l'avancée de cette étude.
La prochaine réunion de travail avec AJBD est fixée au 28 novembre.

M. LEPLAT (Nesles-la-Vallée) : Comment cela se passera-t-il dans la pratique pour la récupération des biodéchets ?
Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Nous sommes en phase d'étude pour l'instant. C'est justement ce que AJBD va étudier : ils vont étudier le gisement produit sur le SMIRTOM et nous proposeront des actions en conséquence.

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Une fois la phase d'étude terminée (1er trimestre 2024), AJBD procèdera à une phase d'expérimentation (2ème trimestre 2024).

M. PAIGNON (Butry s/ Oise) : Nous ne serons donc pas prêts à mettre des bacs à disposition au 1er janvier 2024 ?
Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Non. La loi ne nous dit pas que nous devons présenter des solutions. Elle nous dit que nous devons proposer des solutions. Ce que nous faisons déjà avec les composteurs.
M. PAIGNON (Butry s/ Oise) : Comment cela se passe-t-il pour les collectifs ?
Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Le compostage peut être une solution. Néanmoins, cela demande une gestion différente (guide composteur…). Des expérimentations seront prévues par AJBD.

Mme PITOIS (ENNERY) : Nous travaillons avec Valorbio Compost pour l'école et le centre de loisirs. Cette entreprise fait-elle partie de l'étude ?
Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Elle ne fait pas partie de l'étude. Cependant, elle pourra, par exemple, être une des solutions que nous pourrons étudier au terme de l'étude.
M. MOHA (SMIRTOM) : Au 1er janvier 2024, nous avons obligation de proposer des solutions de de tri à la source et non pas de collecte. Nous attendrons les résultats de l'étude pour savoir ce que nous allons faire. Dans tous les cas, cela aura une incidence sur la TEOM.

Mme PITOIS (Ennery) : Les écoles seront-elle prises en compte comme collectif ?
Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Oui.

Arrivée de Mme COURTI (Saint-Clair-Sur-Epte) à 19h45.

- **Enquête sur les Points d'Apport Volontaire (PAV Verre)**

Vous avez été sollicité par mail pour une enquête sur les Points d'Apport Volontaire (PAV) verre.
Cette enquête s'effectue dans le cadre du prochain appel d'offres pour l'achat de PAV verre.

Le SMIRTOM du Vexin va débuter le renouvellement de son parc de PAV verre selon un plan triennal.
Ces nouveaux PAV seront accessibles PMR, personnalisés SMIRTOM du Vexin et insonorisés.

La préconisation nationale, encourage l'optimisation des modalités de collecte, notamment en privilégiant la collecte du verre en PAV.
Dans cette période de tension économique, ce mode de collecte permet de réduire les coûts.

C'est pourquoi nous avons sollicité l'ensemble des communes :
- Pour celles déjà équipées de PAV verre : possibilité de mettre en place d'autres colonnes
- Pour celles ne disposant de PAV : opportunité de mettre en place ce mode de collecte

La date limite de réponse initialement fixée au 15 septembre 2023 a été reportée au 15 octobre 2023.

M. MOHA (SMIRTOM) : Le but de ce courrier n'était en aucun cas de parler de la suppression de la collecte du verre en porte à porte. Nous nous sommes engagés à remplacer les PAV déjà présents sur le territoire du SMIRTOM et l'éco-organisme CITEO participe au hauteur de 10% au remplacement d'anciens PAV si nous en installons des nouveaux, d'où notre enquête.

M. BALAN (Frémécourt) : Nous ne sommes pas contre l'installation de nouveaux PAV. Le problème est que nous n'avons pas d'emplacement pour les installer.
M. MOHA (SMIRTOM) : Effectivement, c'est un problème que certaines communes rencontrent. Une solution peut être d'installer un PAV sur un terrain privé (via une convention). C'est ce que nous avons fait avec le propriétaire de la boîte de nuit à Grisy-Les-Plâtres.

M. PAIGNON (Butry s/ Oise) : La commune de Butry n'a pas encore répondu car des travaux sont en cours près des emplacements réservés aux PAV. Nous aurons besoin de deux PAV pour l'année 2024.
M. MOHA (SMIRTOM) : Cette proposition de remplacement sera valable sur plusieurs années.

Mme BEUTIN (NUCOURT) : Y a-t-il une date limite pour demander la subvention ?
M. MOHA (SMIRTOM) : Ce n'est pas une subvention figée et valable pour des années. Il s'agit d'un appel à projet valable de 2023 à 2025.

M. MOHA (SMIRTOM) : Selon CITEO, 92% du territoire est en Point d'Apport Volontaire pour la collecte du verre, le but étant éventuellement de supprimer la collecte en porte à porte. Nous n'avons pas encore décidé de supprimer la collecte du verre en porte à porte sur le territoire du SMIRTOM. Néanmoins, cela pourra se produire dans le futur en raison de l'augmentation des couts. Si jamais la suppression de la collecte en porte à porte devait se produire, cela serait fait en tout accord avec les présidents des communautés de communes ainsi que celui des maires.

M. MOHA (SMIRTOM) : Actuellement, nous sommes à 1820 tonnes de verre collectées en porte à porte et 180 tonnes en PAV. Nous avons peu de verre dans nos PAV car c'est un complément de la collecte en porte à porte.

M. MOHA (SMIRTOM) : Dans tous les cas, l'enquête n'est pas terminée et vous pouvez toujours y répondre. Pouvez-vous nous donner les résultats de l'enquête à ce jour ?
Mme LUCOT (SMIRTOM) : Nous sommes à 21 PAV supplémentaires pour 13 communes. Nous sommes à 38 réponses au total.

Mme PITOIS (Ennery) : Nous avons choisi de supprimer notre PAV à cause des dépôts sauvages autour de celui-ci. Si nous devions en installer des nouveaux, est-ce que le SMIRTOM pourrait ramasser ces dépôts sauvages ?
M. MOHA (SMIRTOM) : Nous pourrions le faire mais cela engendrerait des coûts supplémentaires. Certaines communes demandent à leurs services techniques de les ramasser.
M. MARCHON (Frémainville) : Certaines communes n'ont pas de services techniques.
M. MOHA (SMIRTOM) : En effet. D'autres communes ont choisi d'installer des panneaux autour des PAV (indiquant que les PAV sont filmés et que les dépôts sauvages sont passables d'une amende), ce qui semble être assez dissuasif.

- **Recrutement (personnel d'accueil, ambassadeurs de tri)**

Le recrutement concernant le poste de secrétaire est terminé.
La nouvelle secrétaire va prendre son poste au 2 novembre 2023.
Il s'agit de Madame Emmanuelle GUILLAUME qui était secrétaire sur la Mairie de Commeny (par voie de mutation).

Un recrutement d'ambassadeurs de tri est également en cours pour :

- Remplacer le poste d'Audrey NEEL qui a évolué vers le poste de Responsable Administrative
- Remplacer le poste d'Antonin LIETAERT dont le contrat n'est pas renouvelé (fin le 23/10/2023)

Des candidats ont été reçus pour un 1er entretien.
Les présélectionnés auront ensuite un 2nd entretien avec le Président et Madame Cambourieux.

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous avons aujourd'hui recruté un nouvel ambassadeur de tri, M. Ludovic BOTTE. Il débutera le 1er novembre 2023.
M. MARY (Haute-Isle) : Le CDD non renouvelé correspond-t-il au CDD de la personne embauchée aujourd'hui ?
M. MOHA (SMIRTOM) : Oui. Et nous sommes toujours en recherche d'un troisième ambassadeur de tri afin de retrouver une équipe au complet et de pouvoir reprendre toutes les activités qui ont été mises de côté jusqu'à maintenant (animations, suivis de tournée).

M. LORINE (Marines) : Les collectes d'encombrants en porte à porte seront-elles un jour supprimées ?
M. MOHA (SMIRTOM) : Il est vrai qu'il y a une grande différence entre les encombrants collectés en porte à porte et ceux déposés en déchèterie : en porte à porte, ils ne sont pas triés et partent dans le circuit des encombrants (enfouissement pour la plupart) alors qu'en déchèterie, ils sont triés. Il est certain que la suppression de la collecte des encombrants permettrait de limiter les coûts mais nous n'avons pas prévu de le faire pour le moment. Si cela devait se produire, cela se ferait en concertation avec les communautés de communes et les mairies. Une commune du territoire (LE PERCHAY) a demandé l'arrêt de la collecte des encombrants.
M. FONTEYRAUD (Le Perchay) : Cela a été une décision unanime du conseil municipal. En effet, il y avait trop de nuisances lors des collectes. Nous avons donc demandé aux habitants de se rendre en déchèterie. Pour les habitants n'ayant pas de véhicules, nous allons mettre en place des actions de solidarité entre voisins.
M. MARCHON (Frémainville) : Des objets ne sont pas ramassés et c'est un problème pour les communes.
M. MOHA (SMIRTOM) : Effectivement, les DEEE et les pneus par exemple ne sont pas ramassés. Ils doivent être déposés en déchèterie. Certaines communes les ramassent mais pas toutes.

M. FONTEYRAUD (Le Perchay) : A propos des pneus, serait-il possible que les services techniques déposent les pneus retrouvés dans des dépôts sauvages à la déchèterie ?
M. MOHA (SMIRTOM) : ALIAPUR, qui est le repreneur national, nous donne des indications à respecter sur les pneus acceptés en déchèterie : 4 pneus par an et par foyer, pneus déjantés et non souillés, pneus VL déposés uniquement par des particuliers. Nous ne pouvons donc pas reprendre les pneus déposés par les collectivités.

M. LORINE (Marines) : Prévoyez-vous de faire une communication aux particuliers concernant la hausse de la TGAP ?
M. MOHA (SMIRTOM) : Nous sommes actuellement en train de préparer une feuille d'information pour les habitants dans laquelle nous ferons un encart sur la hausse de la TGAP et des coûts.

M. PAIGNON (Butry s/ Oise) : Lors de notre dernière AG, nous avions discuté de la collecte des déchets ménagers des entreprises. Avons-nous pu avancer sur ce sujet ?
M. MOHA (SMIRTOM) : Concernant la modification du règlement de collecte, oui. Concernant l'information aux entreprises, les courriers sont rédigés mais nous rencontrons un problème de listing. Des réunions sont prévues avec des entreprises de la CCVVS.

M. FROIDEVAL (Magny-en-Vexin) : Nous avons un problème avec les bacs en centre-ville (bacs collectifs). Le SMIRTOM fait-il des cache-poubelles ? Ou travaille-t-il avec des entreprises qui en font ?
M. MOHA (SMIRTOM) : Nous pouvons nous renseigner, mais ce n'est pas une compétence du SMIRTOM.

M. BONNET (Hodent) : Il y a un problème d'accessibilité à la déchèterie de Magny-en-Vexin, surtout en pleine saison, lorsqu'il y a beaucoup d'apport de déchets verts par exemple. Serait-il possible de repenser l'implantation de la déchèterie et, par exemple, de mettre deux bennes pour déchets végétaux ?
M. MOHA (SMIRTOM) : Il est difficile de revoir l'implantation de la déchèterie dû à son emplacement. Nous pouvons éventuellement mettre la benne carton en débord (portes ouvertes) et installer une deuxième benne déchets verts. Nous allons étudier le sujet.
Nous pouvons également nous améliorer en rotation de bennes.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h23.

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin
SMIRTOM du Vexin
8, chemin de Vernon
95450 VIGNY

Brahim MOHA,
Président du SMIRTOM du Vexin,